



# ÉTUDIER EN CHINE : FORMULE EN INTERNAT

Vis une véritable immersion dans la culture chinoise en intégrant un internat et en suivant les cours d'une école secondaire locale.

"High School program", "deuxième rhéto", "Exchange program", il existe beaucoup de termes pour désigner un programme scolaire.

Pendant 9 semaines, 14 semaines, 1 semestre ou 1 année scolaire, tu te fonds dans le mode de vie chinois.



## GARANTIE COVID19

- Assistance et prise en charge en cas de rapatriement pour force majeure
- Protection en cas d'insolvabilité par le fond de garantie voyages
- Remboursement intégral en cas d'annulation par WEP pour force majeure
- Couverture médicale en cas de pandémie

## PROGRAMME SCOLAIRE EN INTERNAT EN CHINE

Tu vis en internat et suis les cours d'une école secondaire locale.



👤 **Âge** 15-18 ans

📅 **Durée** 9 semaines - année scolaire

💰 **Prix:** À partir de

€7710



**4,5 / 5**

(8 Avis) > Lire



Pendant ton séjour en Chine, tu adoptes le mode de vie local, tu découvres les coutumes et apprends à maîtriser la langue. Pendant la semaine, tu vis en internat avec les autres élèves de l'école, pendant les week-ends et les vacances, tu rejoins ta famille d'accueil et partages son quotidien.

Tu peux choisir de partir 9 semaines, 14 semaines, 1 semestre ou 1 année scolaire, uniquement PENDANT tes études secondaires.

Dans tous les cas, tu vis l'une des plus belles expériences humaines qui soit !



## Pourquoi choisir ce programme ?



### Immersion

Être différent des autres, sortir de ta zone de confort et vivre une expérience unique d'une immersion scolaire.



### Langue

S'immerger au sein de la population locale, la solution ultime pour maîtriser une langue.



### Découvertes

Tant de rencontres et tant de choses vécues avec intensité. Une fois rentré, tout cela tu ne l'oublieras jamais.



### Un + pour tes études

Un programme scolaire c'est plus de maturité et plus de force qui te donneront une longueur d'avance pour la suite de tes études !

#### CAPITALE :

> Pékin

#### LANGUE :

> Mandarin

#### POPULATION :

> ± 1,3 milliard

#### DID YOU KNOW ?

Il ne faut pas croire que le sourire est toujours signe de joie ou de bien être chez un Chinois.

En effet, il arrive que lorsqu'ils sont embarrassés ou soucieux, ils donnent l'impression de sourire aux anges.

Le rire en Chine constitue un mode de défense et de comportement social pour cacher l'embarras. Tu pourras ainsi voir des employés affichant un sourire hilare alors qu'un client étranger furibond tempête devant leur bureau.

## MA VIE SUR PLACE

Tu commences ton séjour avec 2 jours d'introduction à Zhengzhou sur la vie en Chine. Ensuite, tu intègres une école secondaire de la province du Henan et tu suis des cours avec les jeunes Chinois : chinois (mandarin), maths, anglais, musique, histoire, informatique, sciences, géographie, gymnastique, art, chimie, physique, biologie...

Pendant les 3 premières semaines, tu auras des cours de chinois (mandarin) qui seront organisés sur place dans l'après-midi (à raison de 20/h sem.).

En règle générale tu es inscrit dans l'équivalent de notre 4ème, mais cela peut varier en fonction de ton âge et de ton niveau de chinois.

Pendant la semaine, tu loges dans la résidence du campus et le week-end, tu intègres la vie d'une famille d'accueil qui te sera attribuée quelques semaines après ton arrivée.

Les repas sont pris à la cantine de l'école pendant la semaine (éventuellement en dehors de l'école en soirée) et en famille le week-end. Pendant les vacances scolaires locales, tu loges en famille d'accueil.

Tout au long de ton séjour, tu expérimentes le style de vie chinois : port de l'uniforme comme les autres étudiants de ta classe, éducation stricte, 2h d'étude minimum, conformité de rigueur (pas de piercings ou de tatouages visibles, pas de maquillage, pas de consommation d'alcool ou de tabac)...

L'après-midi, tu participes à des activités extrascolaires : sports (kung fu, badminton, basketball, football, tennis de table), arts (musique traditionnelle, peinture, poterie), science (club de sciences et de maths)...

### MON ÉCOLE

Tu seras placé dans l'une des écoles gouvernementales de la province du Henan. Ce sont des écoles réputées qui comptent environ 2000 élèves, et 50 à 70 élèves par classe. Ta journée commence vers 8h, avec 4h de cours. Tu profites ensuite d'une longue pause midi/sieste d'environ 2h. L'après-midi, tu pourras rejoindre un des nombreux clubs de ton école : calligraphie, taïchi, volleyball, tennis de table... Dans la soirée, les élèves chinois regagnent la classe pour l'étude, jusqu'à 21h ou 22h.

### MA PROVINCE : LE HENAN

Le programme scolaire en Chine se déroule dans des écoles gouvernementales chinoises de la province du Henan. La plupart des écoles se trouvent dans la ville de

#### LES GENS

En Chine, tout se passe plus tôt que chez nous, ils se lèvent vers 6h - 6h30 et attaquent leur journée avec un petit déjeuner copieux, à base de soupe de riz et de galettes... Après un périple en transport en commun souvent interminable, ils commencent le travail dès 8h - 8h30 jusqu'à très tard le soir.

La vie professionnelle des Chinois est intense et est au centre de leurs préoccupations. Par contre, dès qu'ils ont fini ou qu'ils sont en congé, tout est fait pour la famille. Dans beaucoup de familles chinoises où les 2 parents travaillent (ce qui est de plus en plus fréquent), on cuisine de moins en moins et la famille se retrouve dans des petits restaurants locaux pour le dîner, à moins que l'on ait déjà consommé le repas avec des collègues du travail.

Les Chinois montrent très peu leurs sentiments car ils ne veulent pas imposer leurs opinions. Ce que nous interprétons souvent comme de l'hypocrisie n'est en fait qu'une forme de respect de l'interlocuteur.



Zhengzhou, la capitale de la province.

Le Henan, situé dans le centre-est de la Chine, compte environ 133 millions d'habitants et est considéré comme l'un des berceaux de la civilisation chinoise. Son immense plaine centrale est traversée par le fleuve Jaune, principal fleuve de la Chine du Nord autour duquel se développa la civilisation chinoise. Le Henan compte 4 des 8 anciennes capitales chinoises, des reliques bouddhistes parmi les plus importantes du pays dans les grottes de Longmen mais aussi de magnifiques paysages de montagnes, en particulier dans la région des monts Yuntai.

Zhengzhou était la première capitale de la dynastie Shang (1600-1027 avant J.-C.) : des parties de l'ancienne muraille qui entourait la ville sont encore visibles aujourd'hui. Zhengzhou est une ville moderne et dynamique, qui possède une forte identité chinoise, contrairement à une ville comme Shanghai par exemple, qui est plus internationale. Cette dernière est accessible en 7h en train à grande vitesse depuis Zhengzhou.

## LE PAYS

La Chine est un de ces géants du monde et de l'Histoire, à la fois berceau d'une culture millénaire extrêmement influente et acteur de premier plan du 21ème siècle en devenir. Derrière sa muraille de 6.700 km de long, la taille de "l'Empire du Milieu" a de quoi donner le tournis : ce 3ème plus grand pays en superficie a un nombre d'habitants qui représente plus d'un cinquième de la population mondiale !

Un passé d'environ 5.000 ans a fait de la Chine une des civilisations les plus avancées, qui a entre autre inventé le papier, les caractères mobiles d'imprimerie et la poudre à canon. La Révolution Culturelle tend à éclipser l'ampleur de cet héritage, mais ses traces et son influence restent vivaces dans la Chine d'aujourd'hui ; des arts martiaux à la calligraphie, en passant par l'opéra, la littérature et un art culinaire étonnant ! Apprête-toi à découvrir un monde passionnant, très différent et plein de surprises !



## CONDITIONS / TARIFS

### Votre séjour en un clin d'oeil !

#### Départ pendant les études secondaires

9 semaines - 14 semaines - semestre scolaire -  
année scolaire

De 15 à 18 ans

Chinois

À partir de: Niveau élémentaire (niveau A1)

Hébergement : internat la semaine / Famille  
bénévole le week-end et les vacances scolaires

École : minerval officiel pour non-résident (inclus  
dans le coût du programme)

#### > Durées / Dates de départ

##### 2021

**9 semaines:** Entre juillet et septembre

**14 semaines:** Entre juillet et septembre

**semestre scolaire:** Entre juillet et septembre

**année scolaire:** Entre juillet et septembre

##### 2022

**9 semaines:** Entre janvier et mars , Entre juillet et septembre

**14 semaines:** Entre janvier et mars , Entre juillet et septembre

**semestre scolaire:** Entre janvier et mars , Entre juillet et septembre

**année scolaire:** Entre juillet et septembre

Durée	Coût du programme Montant TVAC
9 semaines	Coût du programme : 7610.00 € Frais d'inscription : 100.00 €
14 semaines	Coût du programme : 8500.00 € Frais d'inscription : 100.00 €
semestre scolaire	Coût du programme : 9540.00 € Frais d'inscription : 100.00 €
année scolaire	Coût du programme : 12890.00 € Frais d'inscription : 100.00 €



## Inclus / Non-inclus

---

### Inclus

- › information individuelle et personnalisée pour que tu fasses le bon choix
- › suivi personnalisé avant, pendant et après le séjour pour que tu vives l'expérience de ta vie :
  - › sélection individuelle
  - › assistance à la préparation du dossier de candidature
  - › assistance du bureau WEP avant le départ
  - › recherche d'une école dans le pays choisi et formalités d'inscription
  - › recherche et sélection d'une famille d'accueil et formalités de placement
  - › un responsable local disponible pour toi pendant tout le séjour
  - › assistance et soutien pendant toute la durée du programme WEP
  - › assistance et soutien du bureau WEP en Belgique pour tes parents pendant le programme
  - › messagerie d'urgence 24h/24 - 7j/7
- › accompagnement pour les formalités administratives diverses (passeport, visa, bourses, allocations familiales...) et formalités administratives auprès des autorités locales et fourniture des documents nécessaires pour la demande de visa (si applicable)
- › 1 mois de cours de langue en ligne offert dans la langue du pays d'accueil, pour les pays qui ont comme langue officielle l'anglais, le néerlandais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien.
- › préparation approfondie pour que tu partes dans les meilleures conditions :
  - › orientation et préparation pour les participants avant le départ
  - › session d'information pour les parents avant le départ
  - › session d'orientation à l'arrivée dans le pays d'accueil
- › hébergement et repas (selon la destination en famille bénévole, en famille indemnisée ou en internat)
- › billet d'avion aller/retour depuis Bruxelles pour toutes les destinations (sauf l'Europe)
- › l'accueil à l'aéroport et le transfert vers la famille d'accueil (sauf l'Europe)
- › assurance voyage couvrant maladies/accidents/rapatriement/RC (sauf en Flandre où le participant est couvert par sa mutuelle belge)
- › garantie annulation (accident/maladie/décès du participant empêchant le départ)
- › *student pack* (matériel pédagogique, t-shirt WEP, sac WEP, étiquettes à bagage...)
- › réunion d'évaluation et de retrouvailles au retour, diplôme d'honneur et attestation officielle
- › les frais administratifs, taxes diverses et la TVA.

### Non-inclus

- › les frais de passeport et de visa (si applicable, à régler directement au consulat du pays concerné au moment de la demande)
- › transport A/R pour les destinations européennes
- › le mini-trip à New York (pour les États-Unis) et Toronto (pour le Canada)
- › argent de poche (couvrant notamment les loisirs, les sorties, les petits frais scolaires, le téléphone, les transports en commun, les transports scolaires, livres/cd/dvd, vêtements de sport, excursions...)
- › uniforme (si applicable)
- › mutuelle obligatoire à payer directement sur place (pour le Japon uniquement)

## Conditions de participation

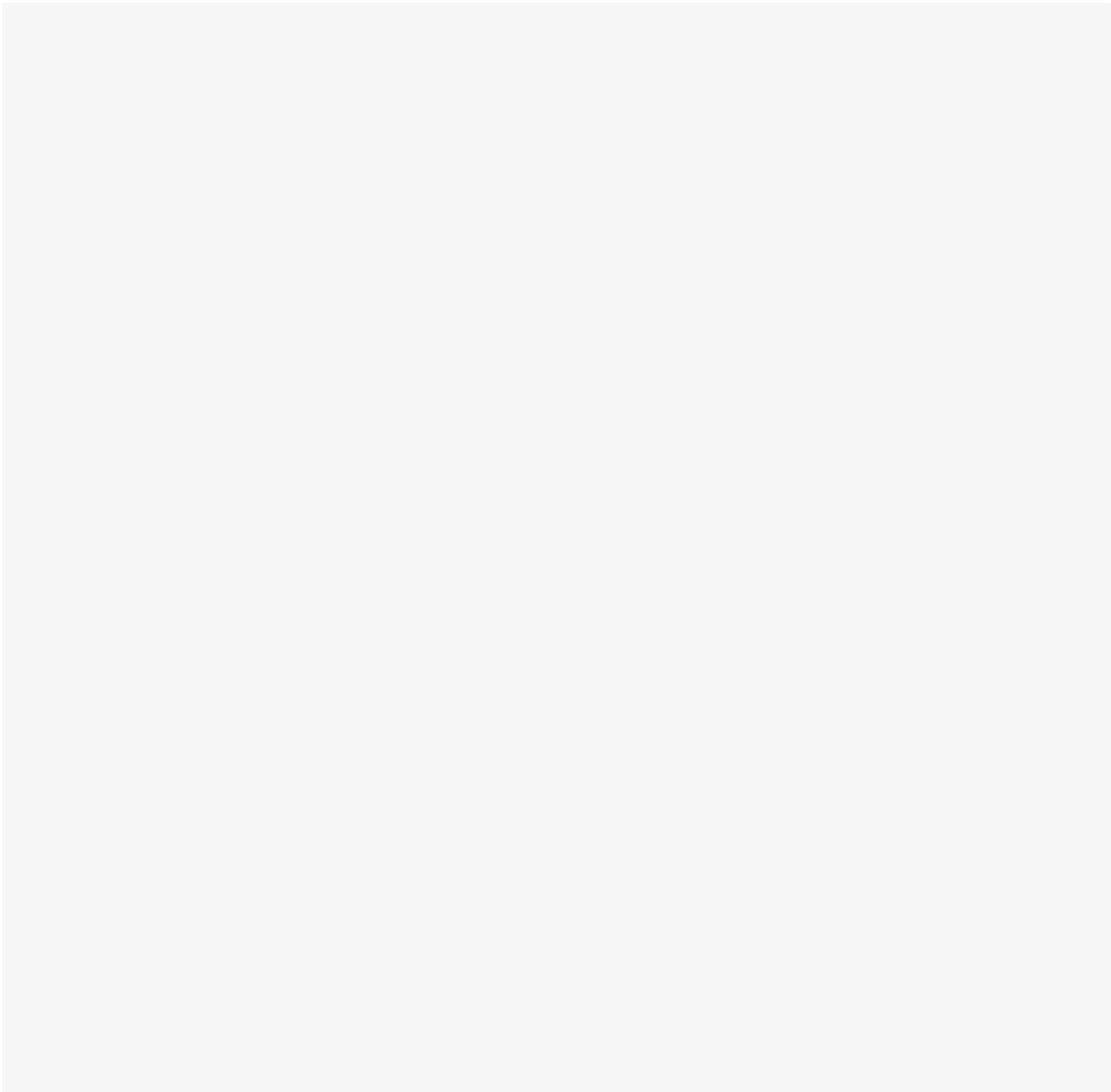
---

### Programme scolaire internat - Départ pendant les études secondaires

👤 min. 15 ans et max. 18 ans  
au moment du départ

- › niveau intermédiaire en anglais
- › avoir des connaissances de base en chinois mandarin
- › être non-fumeur

**Important** : les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil (vaccins, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques...) pour permettre l'entrée et le séjour sur le territoire et/ou être scolarisé sur place.





## INTÉRESSÉ ?

### Contactez un conseiller dans votre région



**Camille**

**Bruxelles - Brabant Wallon & Liège - Luxembourg**

camillec@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



**Florence**

**Bruxelles - Brabant Wallon & Namur - Luxembourg**

florences@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



**Benoit**

**Hainaut - Namur & Liège - Luxembourg**

benoitt@wep.org

02 534 53 50

Réserver un rendez-vous individuel



Réalisez un devis en ligne, gratuit et immédiat



Effectuez votre pré-inscription

## EN PRATIQUE



### Procédure d'inscription

#### 1/ Avant l'inscription, l'information

- › Assure-toi d'avoir obtenu toutes les informations te permettant de faire le choix du programme qui te correspond le mieux !
- › Il y a plusieurs façons d'obtenir des réponses à tes questions ou de l'aide afin de choisir la bonne orientation :
  - › Parcours notre site.
  - › Contacte-nous par téléphone, notre équipe sera ravie de répondre à toutes questions supplémentaires.
  - › Participe à l'une de nos séances d'information organisées un peu partout dans le pays (rubrique "Séances Info").
  - › Réserve un rendez-vous individuel dans ta région (rubrique "Séances Info").
  - › Appelle-nous pour obtenir un rendez-vous en nos bureaux au jour et à l'heure de ta convenance.

#### 2/ La pré-inscription/la sélection

- › Tu complètes le formulaire de pré-inscription, accompagné d'un versement de 100 € couvrant les frais de dossier.
- › Tu prends part à une entrevue de sélection en nos bureaux. Ce système de sélection individuelle permet de déterminer, en toute confidentialité, si tu fais le bon choix en posant ta candidature.
- › Le résultat est transmis dans la semaine suivant ton entrevue individuelle

#### 3/ Le dossier WEP

- › Tu reçois ton dossier WEP avec l'invitation à ton entrevue de sélection. Tu dois en compléter certaines parties avant l'entrevue (toutes les explications seront fournies !).
- › Le dossier WEP est un document important dans lequel tu te présentes (lettre, résultats scolaires, photos, références, infos médicales...). Il est essentiel pour l'acceptation des candidats par les familles et les écoles. Il est donc crucial qu'il soit complété avec soin et exactitude.

#### 4/ L'acceptation



- › Si tu es sélectionné, tu reçois une lettre d'acceptation de candidature accompagnée des instructions afin de compléter les derniers éléments de ton dossier et des informations sur la suite de la procédure.

## 5/ La recherche de la famille d'accueil et de l'école

Une fois ta candidature acceptée et ton dossier complet, celui-ci est envoyé à notre correspondant dans le pays que tu as choisi. La recherche et la sélection d'une famille et d'une école peuvent commencer.

- › Les familles d'accueil
  - › Chaque famille potentielle est préalablement visitée, interviewée, afin de déterminer si elle peut prendre part au programme d'accueil.
  - › Chaque famille d'accueil - pour les programmes scolaires - est volontaire, elle ne perçoit aucune rémunération (à l'exception de la Grande-Bretagne et de l'Irlande ou des programmes High School FLEX).
  - › Chaque famille d'accueil acceptée choisit l'élève qu'elle désire recevoir, ce qui accroît considérablement la qualité du placement.
- › L'école
  - › Tu es placé dans une école locale. Pendant tout le séjour, tu fréquentes régulièrement les cours de l'enseignement secondaire au même titre que les élèves locaux. Selon les pays, tu as un choix plus ou moins grand de matières.

Un placement dans une famille et une école peut prendre beaucoup de temps, il faut être patient. Tu recevras toutes les informations concernant ton séjour (coordonnées de ta famille d'accueil, renseignements sur notre correspondant local) avant ton départ.

## 6/ La préparation de ton départ

- › Non seulement tu assistes à une orientation très complète mais en plus tu disposes de notre aide pour régler les petits détails avant le départ.
- › Nous nous occupons du billet d'avion (sauf destinations européennes), de l'assurance qui te couvre pendant le séjour, de te transmettre les documents de visa...
- › Tu reçois également un *student pack* (manuel d'orientation, étiquettes à bagage, t-shirt...).

## 7/ Le départ

- › Nous organisons ton départ de A à Z.
- › La date de départ varie en fonction de la destination.
- › Tu reçois également ton *travel kit* (pochette reprenant tes documents de voyage, ta carte d'assurance et son manuel d'utilisation, les instructions pour le voyage).

## 8/ Le suivi

- › Une fois dans ton pays d'accueil tu n'es pas seul ! Tu es assisté par un coordinateur local expérimenté pendant tout le séjour.
- › Tu bénéficies également d'une permanence nationale mais aussi de l'aide de notre bureau en Belgique.
- › Sur place, selon les pays, les coordinateurs organisent de temps en temps des activités (BBQ, soirées pizzas, *swim parties*, excursions...) pour permettre aux participants de se rencontrer.

## 9/ Le retour

- › Nous ne t'oublions pas ! À ton retour, tu es convié à une réunion informelle, occasion idéale pour partager tes impressions avec d'autres *returnees* mais aussi pour t'aider à affronter le *reverse culture shock*.
- › Tu as aussi l'occasion de fournir ta propre évaluation finale de WEP et tu recevras un diplôme d'honneur.



# CONDITIONS GÉNÉRALES : PROGRAMMES SCOLAIRES

- > Conditions générales > [Voir détails](#)
- > Conditions assurance annulation incluse dans le coût du programme > [Voir détails](#)
- > Conditions assurance annulation optionnelle > [Téléchargez \(version FR\)](#)
- > Conditions assurance voyage > [Voir détails](#)

## CONDITIONS GÉNÉRALES

### CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PROGRAMME

WEP offre à ses contractants les programmes d'échanges scolaires tels que décrits (sous réserve d'erreurs d'impression) dans la brochure et sur le site Internet sans que les parties ne puissent se distraire de quelque façon que ce soit du projet culturel qui est mis en oeuvre. Les prestations de services définies par la brochure et par le site sont acceptées comme satisfaisant à l'obligation pour WEP de modéliser au mieux de ses moyens l'information, l'assistance et l'accueil promis à ses contractants, hors toute obligation de résultat ou mandat de représentation ou de surveillance. Le projet éducatif et culturel impose que le participant se conforme strictement aux lois des lieux de transit ou de séjour et aux règles et bons usages de la vie quotidienne, familiale et scolaire de son milieu d'accueil. Dans le cadre de sa mission, WEP ne répond ni de la force majeure ni d'une faute ou d'un fait quelconque qui engage la responsabilité civile ou pénale du participant qui en supporte seul toutes les conséquences directes ou indirectes. Les représentants légaux et le participant s'engagent à respecter toutes les exigences sanitaires et administratives imposées par le(s) autorités scolaires, locales et/ou nationales du/des pays d'accueil (vaccins, visa, passeport, fourniture d'informations biométriques...) pour permettre l'entrée et le séjour sur le territoire et/ou être scolarisé sur place.

### RESPECT DU PROGRAMME

En cas de violation des règles du contrat, du programme et/ou du séjour par le participant ou s'il quitte le programme, le contrat est immédiatement résilié à ses torts. Le participant s'engage à quitter le pays d'accueil dans les 5 jours sans droit à aucun remboursement de la part de WEP et à garantir et indemniser WEP et ses correspondants locaux contre toute suite dommageable quelconque de son comportement. Il s'engage également à s'acquitter du remboursement intégral des éventuelles bourses WEP dont il aurait pu bénéficier. Les voyages des personnes et des choses ainsi que les formalités administratives y afférentes (visa, passeport, documents sanitaires...) sont régis par les lois, règlements en vigueur en la matière et constituent un prescrit impératif pour le contractant. La réservation des titres de transport est faite pour les dates et suivant les prescriptions du billet sans qu'il ne puisse être justifié de raisons quelconques au remboursement en cas de non-utilisation.

### CONCLUSION DU CONTRAT

Tout candidat au programme doit envoyer à WEP un formulaire de pré-inscription pour être invité à une interview de sélection et il doit payer 100 € de couverture des frais d'examen de sa candidature (frais de dossier). Après réception du formulaire de pré-inscription et des frais de dossier, WEP transmet par courrier le dossier de candidature ("Application Form") ou les coordonnées d'accès à une plateforme pour compléter le dossier en ligne. Le dossier est à compléter par le candidat et ses parents. La lettre d'invitation à l'interview de sélection précise les parties du dossier qui doivent avoir été complétées pour être examinées durant l'interview.

Si la candidature est acceptée, la lettre de confirmation de sélection est envoyée par WEP.

À défaut de sélection, la somme de 100 € est remboursée au candidat. La lettre de confirmation de sélection engage les signataires :

- > À payer l'acompte de 25 % dans un délai de 15 jours.
- > À renvoyer ou à soumettre le dossier de candidature ("Application Form") complet dans les 21 jours de la lettre de confirmation de sélection.

WEP dispose d'un délai de 21 jours à compter de la réception de l'acompte de 25 % et du dossier de candidature complet pour l'analyser et éventuellement notifier un refus ou une acceptation conditionnelle sur base de certains éléments fournis (par exemple, mais pas limités à : fausses déclarations, résultats scolaires insuffisants, niveau de langue insuffisant, conditions médicales empêchant un placement, troubles alimentaires, troubles psychologiques, allergies...). En cas de refus (sauf s'il y a eu de fausses déclarations lors de la pré-inscription, lors de l'entretien de sélection, lors de la rédaction du dossier de candidature ou s'il y a eu tricherie lors de tests d'évaluation) l'acompte de 25 % est restitué dans les 30 jours.

### ORGANISATEUR / RESPONSABILITÉ

WEP SA, siège social : 26, Av. de Jette, 1081 Bruxelles. Conformément à la loi, nous sommes autorisés à organiser, et/ou à proposer, en tant qu'intermédiaire, des voyages sous la licence n°A1912. Conformément à la loi, nous sommes couverts par le Fonds de Garantie Voyages pour tous nos programmes. Le fonds garantit aux clients un remboursement ou la prise en charge d'un rapatriement en cas de faillite ou d'insolvabilité de la société. Les séjours et/ou cours sont organisés par des prestataires locaux. Le prestataire choisi par l'étudiant sera mentionné dans les documents de voyage que le participant recevra avant son départ. WEP ne peut être tenu responsable de l'impossibilité à assurer des prestations contractuellement prévues en raison de la défaillance des prestataires de service dans le pays d'accueil, de la compagnie d'aviation, de la compagnie d'assurance ou en cas d'une force majeure, d'un conflit, de troubles ou d'un événement échappant à son contrôle. WEP est exonéré de toute responsabilité généralement quelconque quant aux conséquences directes ou indirectes en cas de guerre, révolution, troubles civils ou politiques, émeutes, grève, épidémie, pandémie, quarantaine ou catastrophes naturelles ou nucléaires. Lorsque des circonstances de ce type surviennent avant le départ, entravent la bonne exécution du séjour et/ou créent un risque de mettre en péril la sécurité et/ou la santé du participant, WEP n'est tenu à aucun dédommagement généralement quelconque. Les photos ou témoignages repris dans la brochure, sur le site ou dans tout autre document, sont non contractuelles. WEP ne peut être tenu responsable d'un refus de visa par les autorités du pays d'accueil. Les témoignages, photos et autres documents, quelle que soit la forme ou le support, qui concernent, mentionnent



ou présentent l'étudiant dans le cadre de son séjour ou de l'organisation de son séjour, peuvent être utilisés à des fins promotionnelles, quelle que soit la forme ou le support de telles actions.

## ANNULATION PAR LE PARTICIPANT AVANT LE DÉPART

En cas d'annulation après réception par WEP du formulaire de pré-inscription et avant lettre de confirmation de sélection, aucune indemnité n'est due. En cas d'annulation dans les 15 jours suivant l'envoi par WEP de la lettre de confirmation de sélection, aucune indemnité n'est due. À défaut de paiement de l'acompte de 25 % plus de 15 jours après l'envoi par WEP de la lettre de confirmation de sélection, ou à défaut de renvoi du dossier complet dans les 21 jours de l'envoi par WEP de la lettre de confirmation de sélection, l'inscription est annulée automatiquement. Dans ces cas, une indemnité forfaitaire conventionnelle de 750 € est due à WEP. En cas d'annulation de son inscription par le participant après paiement de l'acompte mais avant renvoi du dossier de candidature complet, la même indemnité forfaitaire conventionnelle de 750 € est due à WEP. En cas d'annulation de son inscription par le participant après renvoi de son dossier de candidature complet, le contrat est résilié de plein droit. Une indemnité forfaitaire conventionnelle et irréductible sera due par le participant à WEP. Elle s'élève à 25 % des frais de participation en cas d'annulation plus de 6 mois avant le départ ou 50 % en cas d'annulation moins de 6 mois avant le départ. En toute hypothèse, WEP est autorisé à compenser ces indemnités avec les sommes encaissées par elle, qui ont un caractère indemnitaire à son égard. Afin de vous prémunir en cas d'annulation, WEP vous propose une assurance annulation optionnelle (voir détails ci-dessus). Pour le tarif de cette assurance, reportez-vous au module de devis / réservation. Après le départ du participant aucun montant n'est remboursable en cas d'interruption du séjour. Dans tous les cas, les frais de dossier (ne faisant pas partie du coût du programme) d'un montant de 100 € ne sont pas remboursables.

**Note concernant les préférences de région dans le cadre d'un programme scolaire classique ou d'un programme scolaire classique + :** *il n'y a aucune garantie de placement dans une région souhaitée. La probabilité de ne pas être placé dans la région désirée est plus grande que celle d'y être placé. Le fait de ne pas être placé dans la région ou l'État souhaité ne peut être un motif d'annulation valable. Si le participant et ses représentants légaux souhaitent malgré tout annuler, les conditions d'annulation ci-dessus s'appliquent.*

## PRIX DU PROGRAMME

Le prix du programme choisi sera acquitté comme suit : acompte de 25 % dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation de sélection et solde en 3 versements de 25 % avant le départ. Tous les paiements devant être reçus avant la remise des documents nécessaires à l'obtention du visa (si applicable), les échéances varient en fonction du programme et de la destination. Celles-ci seront confirmées avant inscription définitive, dans la lettre de confirmation de sélection. Le respect des échéances constitue une condition impérative de l'exécution de ses obligations par WEP. Dans le cadre d'un programme Academix ou d'un programme combiné "à la carte", le prix sera acquitté comme suit : acompte de 25 % dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de confirmation de sélection et solde en 3 versements de 25 % chacun : 2 versements avant le départ vers la première destination et un versement avant le départ pour la deuxième destination. Tout paiement est entendu au grand comptant et ce, à chacune des échéances de versements.

Tout défaut ou retard de paiement de tout ou partie des acomptes et ou versements entraîne de plein droit et sans mise en demeure :

- Une majoration de la somme due de 15 % à titre de clause pénale sans que cette somme ne puisse être inférieure à 100 €.
- Un intérêt conventionnel de 12 % l'an.

Le tout, sans préjudice du droit de WEP de poursuivre la réparation intégrale du dommage encouru. En cas de non paiement dans les délais, WEP se réserve en outre le droit de suspendre le programme, les conséquences étant à charge du/des cocontractant(s).

Sauf indication contraire, les prix ne comprennent pas : assurance annulation facultative • assurance bagages • argent de poche (couvrant vos loisirs, déplacements, fournitures scolaires, excursions...) • transport A/R pour les destinations européennes • frais de passeport ou de visa • uniforme (si applicable) • supplément éventuel en cas de régime alimentaire particulier, d'allergies ou de condition médicale spécifique.

### Note concernant les bourses du FOREM :

Les bourses "Plan Langues" sont versées par le Forem, il est de la responsabilité du candidat et de ses ayants-droits de faire les démarches nécessaires auprès du Forem pour bénéficier de la bourse. Le versement intégral, à WEP, des frais de participation au programme choisi reste d'application. Les prix avec bourses indiqués dans les pages de la brochure et sur le site Internet représentent l'économie réalisée par le candidat une fois qu'il obtient la bourse Forem.

## DATE ET DURÉE DU PROGRAMME

La date de début et la durée précise d'un séjour peut être variable car elle dépend de différents facteurs comme par exemple (liste non exhaustive) : la destination finale, l'organisation interne de WEP (notamment transport, assurance, combinaison de plusieurs séjours dans plusieurs pays, nécessité de regroupement de plusieurs participants, etc), exigences fixées par les autorités locales du pays d'accueil (durée liée à un quota de réciprocité, règles en matière d'immigration, etc.), par l'établissement scolaire ou le district scolaire d'accueil, par l'organisation locale parrainant l'accueil du participant ou par un cas de force majeure obligeant WEP à adapter le séjour. La durée d'une année scolaire varie de 9 à 11 mois, celle d'un semestre scolaire de 4 à 5 mois et celle d'un trimestre scolaire de 9 à 12 semaines. La durée finale est déterminée à la discrétion de WEP. Le participant ou ses ayants droits ne peuvent prétendre à une indemnité, un aménagement ou un remboursement quelconque si la durée finale déterminée est égale ou supérieure aux durées mentionnées ci-dessus. Dans le cas où WEP ne pourrait respecter la durée minimale décrite plus haut pour le séjour sélectionné (sauf en cas de force majeure ou de retour anticipé du fait du participant) un remboursement de la différence sera effectué (calcul au prorata sur les prestations non consommées).

## ANNULATION PAR WEP

En cas d'annulation de la sélection par WEP avant la confirmation de l'admission définitive, WEP rembourse l'acompte de 25 % s'il a été payé. En cas d'annulation de l'inscription par WEP du fait de WEP (et non d'un élément externe à WEP) après la confirmation de l'admission définitive, WEP s'engage à indemniser l'intégralité des dommages matériels (uniquement) subis par le participant du chef de cette annulation.

WEP peut décider d'annuler à tout moment un programme s'il est estimé que les conditions de séjour évoluent de manière négative (conditions sanitaires, politiques, avis de voyage négatif des Affaires Etrangères...). Dans ce cas le participant devra respecter cette décision.



## PLACEMENT EN FAMILLE D'ACCUEIL

Il est courant que le placement en famille d'accueil demande beaucoup de temps. De nombreux facteurs sont en effet à prendre en compte : vérification de casiers judiciaires, décision tardive des familles de se lancer dans l'aventure de l'accueil, définition du profil d'étudiant que les familles souhaitent recevoir... Les familles peuvent être rémunérées, recevoir une aide pour couvrir les dépenses liées à l'accueil d'un étudiant ou être complètement bénévoles. Toutes ces démarches qui précèdent le placement demandent du temps. Les participants doivent donc envisager la possibilité de recevoir les informations concernant leur placement quelques jours seulement avant le départ. Dans certains cas, si le placement définitif n'a pu être assuré avant le départ du participant, ce dernier pourra être placé dans une famille d'accueil temporaire pendant que les recherches de la famille définitive se poursuivront. Les familles peuvent parfois accueillir plusieurs étudiants à la fois. Il est possible que les étudiants soient placés dans plusieurs familles pendant la durée de leur programme. Les dates de départ et de retour ne correspondent pas forcément au début ou à la fin de l'année scolaire, elles sont fixées à la discrétion de WEP et des organismes sponsors locaux en fonction d'éléments divers (visa, exigence de l'école locale, disponibilités de vol, organisation interne...). Les expériences en famille d'accueil sont caractérisées par leur fort caractère éducatif : les candidats qui choisissent ce type de formule doivent donc faire preuve de flexibilité et considérer ces éventuels changements de familles comme autant d'opportunités de découvrir encore plus d'aspects de la culture locale. Le facteur humain est au cœur d'une expérience en famille d'accueil : les équipements fournis ne sont pas comparables à ceux d'une chambre d'hôtel par exemple.

### Cas particulier - allergies, conditions médicales particulières et/ou régimes alimentaires spécifiques :

Le placement en famille d'accueil peut être difficile si le candidat souffre d'une allergie, d'une condition médicale particulière et/ou doit suivre un régime alimentaire spécifique. Il est essentiel que le participant ou ses représentants légaux signale(nt) dans le formulaire de préinscription toutes conditions de telle nature car il ne nous est pas possible de garantir dans tous les cas un hébergement et des repas qui puissent répondre aux besoins spécifiques du participant concerné. Si le candidat souffre d'une allergie, d'une condition médicale particulière et/ou doit suivre un régime alimentaire spécifique, son dossier sera évalué au cas par cas. Il peut exister plusieurs cas de figure, comme par exemple (liste non exhaustive) :

- un placement n'est techniquement pas possible. Dans ce cas WEP rembourse toutes les sommes versées pour autant que la déclaration des allergies, affection et/ou régime particulier ait été faite au plus tôt au moment de la pré-inscription et au plus tard au moment de l'entretien de sélection (sinon, les conditions d'annulation habituelles s'appliquent).
- un placement est éventuellement possible mais pas garanti. Dans ce cas ce sera au participant et ses représentants légaux de décider s'ils prennent malgré tout la décision de confirmer l'inscription (s'il y a impossibilité de placement, une indemnité, pour couvrir les démarches accomplies par le partenaire étranger et pour couvrir les frais administratifs de WEP sera dûe).
- l'acceptation du dossier est conditionnée au paiement d'un supplément pour offrir un cadre répondant au(x) besoin(s) spécifique(s) du participant. Le montant exact varie au cas par cas, en fonction de la destination, de la devise locale, du type de besoin, de la durée du séjour...

Dans tous les cas, WEP informera, dans les plus brefs délais, le participant et ses représentants légaux des conditions particulières en fonction de chaque cas, dès que le partenaire étranger aura indiqué quelles sont les possibilités. WEP indiquera également le délai de réponse à respecter par le participant et ses représentants légaux pour confirmer la participation ou non au programme.

## DIVERS

- WEP est tributaire des réglementations et législations, entre autres scolaires, d'immigration, d'accès au territoire etc, en vigueur dans le pays, la région et/ou le district scolaire d'accueil ainsi que de la stabilité géopolitique et diplomatique de ces pays, régions et/ou districts. Si ces réglementations, législation, stabilité géopolitique ou diplomatique, devaient évoluer pendant la période d'organisation du séjour ou pendant le séjour tel que, empêchant la réalisation ou la continuation dudit séjour ou le rendant dangereux, WEP ne pourra être tenu responsable.
- WEP est exonéré de toute responsabilité généralement quelconque quant aux conséquences directes ou indirectes en cas de guerre, révolution, troubles civils ou politiques, émeutes, grève, épidémie, pandémie, quarantaine ou catastrophes naturelles. Lorsque des circonstances de ce type surviennent avant le départ et qu'elles entravent la bonne exécution du séjour et/ou créent un risque de mettre en péril la sécurité et/ou la santé du participant, WEP n'est tenue à aucun dédommagement généralement quelconque.
- Le participant accorde à WEP le droit d'utiliser, dans toutes ses publications, son image et ses écrits relatifs à sa participation aux activités du programme (à l'exception des informations confidentielles de son dossier de candidature), quel que soit le support ou le format.
- En cas de problème ou de plainte, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir immédiatement, dès la survenance du problème, et en priorité le contact local dans le pays où se trouve le Participant. A défaut de solution ou d'intervention dans les 48 heures, le Participant et/ou ses représentants légaux doivent prévenir WEP, immédiatement, par courrier électronique ou par voie postale afin que WEP fasse le nécessaire, dans la mesure de ses moyens, pour trouver une solution dans les plus brefs délais. Toutes les réclamations émises par le Participant après son retour ne pourront être prises en compte que s'il est prouvé que WEP a eu la possibilité d'assumer son rôle d'organisateur et a bien été averti d'un manquement éventuel. Toutes réclamations émises par le Participant doivent être introduites par courrier recommandé avec A/R adressé au siège social de WEP dans les trois (3) mois calendaires à compter de la fin du séjour. Les obligations des sous signés sont indivisibles et solidaires. Les tribunaux de Bruxelles (Belgique), sont seuls compétents et les relations contractuelles sont régies par les lois belges.
- La communication de WEP vers ses clients se fait dans la/une des langue(s) nationale(s) du pays, à la discrétion de WEP. Compte tenu du caractère international des séjours proposés par WEP (à l'exclusion des autres communautés linguistiques du pays) WEP ou ses représentants locaux peuvent être amenés à transmettre et à faire signer des documents dans une autre langue sans obligatoirement disposer d'une traduction officielle dans la langue utilisée contractuellement entre WEP et le participant. Ces documents n'émanent pas de WEP, ils peuvent être nécessaires au bon déroulement ou à l'organisation du séjour et sont la plupart du temps exigés par des instances externes à WEP (écoles, partenaires étrangers, autorités locales...)
- Dans le cadre d'un séjour en famille d'accueil ou d'un logement chez l'habitant, le terme famille, habitant ou foyer peut décrire : une famille avec deux parents, monoparentale ou recomposée, des hôtes d'âges divers, avec ou sans enfants. Il n'est fait aucune discrimination, ni de race, ni de religion, ni d'orientation sexuelle, ni d'origine ethnique, culturelle, sociale ou économique, ni d'ordre physique.
- Si dans le cadre de son séjour le participant doit utiliser un titre de transport pour un voyage en avion, il reconnaît que : a) ce sont les conditions générales et particulières de la compagnie de transport qui s'appliquent; b) qu'il doit utiliser tous les tronçons (legs) - même si certains sont prévus sur un moyen de transport alternatif, par exemple une correspondance en train ou en bus - repris sur le titre de transport et respecter, dans l'intégralité, l'itinéraire fixé par la compagnie d'aviation. Dans le cas contraire, le participant s'expose à un "no show" et donc à une annulation de son titre de transport par la compagnie; c) les conditions d'utilisation du billet d'avion (durée de validité, possibilité de modifier ou non les dates de départ et de retour, possibilité de remboursement ou non, possibilité de surclassement, possibilité de stopover...) varient en fonction du tarif et de la classe de réservation du billet; d) la validité maximum d'un billet d'avion ne peut jamais excéder 1 an. Le retour (c'est le jour d'arrivée au point d'origine qui est pris en compte) doit se faire au plus tard 1 an à compter de la date de première utilisation du



billet si celle-ci intervient dans l'année de la date d'émission du billet (sinon 1 an à partir de la date d'émission du billet et non pas la date de première utilisation).

- › Le voyageur reconnaît avoir été dûment informé des circonstances exceptionnelles causées par la crise du coronavirus qui peuvent impacter son voyage, et de la situation du virus sur son lieu de destination. Il a également pu prendre connaissance des avis de voyage du SPF Affaires étrangères (<https://diplomatie.belgium.be/fr>). Le voyageur déclare donc avoir pleinement conscience des risques qu'impliquent les voyages, d'une manière générale, en cette période et que le coronavirus peut altérer le bon déroulement de son voyage. Il décide néanmoins, en connaissance de cause, de partir en voyage.

## TARIFS (VALIDITÉ, RÉVISION, PÉRÉQUATION)

- › Les tarifs sont exclusivement valables pour les ressortissants de l'Union Européenne. Les tarifs peuvent être modifiés sans préavis. Sont seuls valables, les tarifs publiés sur le site au moment de la pré-inscription en ligne. Les tarifs de WEP ont été déterminés en fonction des données économiques suivantes : coût du transport, lié notamment au coût du carburant, redevances et taxes afférentes aux prestations offertes telles que taxes d'atterrissage et de sécurité, d'embarquement et de débarquement dans les ports et les aéroports, services (par exemple, mais pas limité à : placement, logement, assistance, transferts, scolarité, assurances) fournis par des prestataires locaux. WEP pratique une péréquation, autrement dit une mise en commun des ressources et des charges. Il en résulte que le montant de la participation financière (hormis la différence de taux de change au moment de la réservation) est la même pour tous les participants d'une même destination et d'un même programme, et ce quel que soit le coût individuel réel.
- › WEP se réserve le droit d'appliquer le tarif correct ou d'annuler unilatéralement une réservation s'il apparaît que le prix et/ou la description du ou des séjour(s) et/ou des options éventuellement associées sont erronément indiqués sur le site suite à une défaillance technique ou une erreur humaine.

**Note importante concernant la transmission d'information et de documents par WEP :** il est de votre responsabilité de fournir à WEP une adresse de courrier électronique valide et consultée régulièrement (notamment par les représentants légaux si le participant est mineur d'âge) car les documents (ne nécessitant pas d'être en format original) vous seront transmis par courrier électronique. Seules les communications par courrier postal ou par courrier électronique font foi. Les communications par l'intermédiaire de réseaux sociaux, chat ou services de messagerie ont un caractère informel et non contractuel.

## PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Le participant et/ou ses représentants légaux s'engage(nt) à lire, comprendre et accepter notre politique de protection des données personnelles reprise dans notre [Charte de protection des données à caractère personnel](#).

## DROIT À L'IMAGE

Le Participant et/ou son représentant légal autorise(nt) expressément WEP à utiliser et/ou reproduire l'image du Participant à des fins promotionnelles pour une durée de 7 ans à partir de la fin du contrat lorsque les images proviennent de photos ou vidéos réalisées de le cadre du voyage/séjour organisé par WEP.

LA SOUMISSION EN LIGNE DU FORMULAIRE DE PRÉ-INSCRIPTION ET/OU LE RÈGLEMENT DE L'ACOMPTE SIGNIFIENT L'ADHÉSION TOTALE À CES CONDITIONS GÉNÉRALES.

# CONDITIONS DE LA GARANTIE ANNULATION DE BASE INCLUSE DANS LE COÛT DU PROGRAMME

Cette garantie est directement offerte par WEP. Elle s'applique exclusivement aux participants à un programme scolaire à l'étranger ou à une formule combinée academix ou student+volunteer ! La garantie d'annulation est applicable uniquement pour une annulation demandée avant le départ pour le premier séjour.

La garantie couvre l'annulation AVANT la date de départ officielle (déterminée par WEP) du participant vers son lieu de séjour. La garantie s'applique dans les cas suivants :

- › Une maladie, du participant, survenue après l'inscription de celui-ci au programme WEP et empêchant ce dernier de pouvoir effectuer son programme scolaire à l'étranger.
- › Un accident, du participant, survenu après l'inscription de celui-ci au programme WEP et empêchant ce dernier de pouvoir effectuer son programme scolaire à l'étranger.
- › Un décès du participant après la confirmation de son acceptation dans le cadre du programme scolaire et avant la date de départ officielle (déterminée par WEP). Le sinistre doit être le résultat d'une cause involontaire de la part du participant.

Les causes exclues de la garantie sont :

- › Les accidents et les troubles dus à une intoxication alcoolique ou prohibée, absorption volontaire et/ou non autorisée de drogue, de médicaments ou de poisons.
- › Les accidents et les troubles résultant d'un acte illicite.
- › Les troubles psychologiques, psychiques, névropathiques et psychosomatiques.
- › Les accidents, maladies ou troubles antérieurs à la date d'inscription au programme WEP.
- › Les certificats médicaux et/ou toutes autres preuves du sinistre devront être fournis à WEP en même temps que la demande d'annulation par envoi recommandé - à l'adresse du bureau WEP qui a émit la lettre d'acceptation - au plus tard dans les 8 jours suivant le moment où il est déterminé que le sinistre empêchera le départ. WEP se réserve le droit d'exiger un examen médical auprès d'un médecin de son choix.

Dans le cas d'une annulation répondant aux conditions de la présente, WEP remboursera l'intégralité des sommes perçues à l'exception des :

- › Frais de dossier et d'interview de 100 €.
- › Options éventuelles non incluses dans le programme standard, comme par exemple (liste non exhaustive) : une assurance annulation complémentaire, une assurance voyage complémentaire, une excursion, un transport, un transfert, une option académique ou sportive, un cours préparatoire, etc.

En confirmant la pré-inscription au programme scolaire, le participant et ses représentants légaux acceptent les conditions de cette garantie annulation.



## CONDITIONS ASSURANCE VOYAGE

Une assurance maladie/accident/rapatriement/RC est incluse dans le coût des programmes scolaires à l'exception de la Flandre pour les résidents belges (ils ne peuvent pas bénéficier d'une assurance voyage sur leur propre territoire).

Les détails de la couverture sont transmis avant le départ du participant (les couvertures, plateau d'assistance, assureur garant... pouvant changer chaque année). Dans tous les cas, les garanties offertes par l'assurance WEP sont très importantes et excèdent toujours les minima imposés par les gouvernements des pays où séjournent les participants.

› Date de publication : 15/09/2020



---

**WEP.BE**